

FICHE ENFANT 1 fiche par enfant

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Page 1/2

Nom Prénom

N° Dossier :

Etablissement Scolaire :

Classe :

Informations générales de santé et/ou handicap « confidentiel »

Nom du médecin traitant :

Tél :

Vaccinations : transmettre copie des 11 vaccins obligatoires avec le nom et le prénom de l'enfant

Votre enfant a-t-il (elle) des problèmes de santé ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Si **OUI**, le(s)quel(s) : ☐ Asthme ☐ Diabète ☐ Allergie alimentaire (précisez)
☐ Autre pathologie (précisez)

1) Si l'état de santé de votre enfant nécessite une prise en charge médicale spécifique, vous devez **obligatoirement** mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), **dûment rempli et signé par un médecin**. Le document est téléchargeable sur la page d'accueil du Portail Famille. Le document est ensuite à transmettre par mail à pbagou@mairie-ida.com ou à remettre en main propre à la Maison des Habitants COLUCCI.

2) Si son état de santé ne nécessite pas de PAI, merci de cocher la case :

☐

Votre enfant est-il (elle) en situation de handicap ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Votre enfant a-t-il (elle) une reconnaissance **MDPH** ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

A-t-il (elle) un(e) accompagnant d'élève en situation de handicap **AESH** ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Percevez-vous une Allocation d'Education Enfant Handicapé **AEEH** ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Votre enfant a-t-il (elle) des besoins particuliers ?

☐ **OUI**

☐ **NON**

Si **OUI**, lesquels ? Précisez :

Dans ce cas, vous devez prendre contact impérativement avec Madame BAGOU par mail : pbagou@mairie-ida.com ou par téléphone : 06.89.06.51.84.

Les services Santé/Inclusion et Enfance étudieront le PAI et/ou les besoins particuliers de votre enfant. Ils se réservent le droit de vous convier à un entretien pour un échange sur les possibilités d'accueil aux activités périscolaires et extrascolaires. **L'ouverture des droits aux activités périscolaires et extrascolaires sera effective après validation par les services.**

Le parent signataire du présent règlement atteste, s'il est dans le cas de divorce ou de séparation, informer lui-même l'autre parent bénéficiant de l'autorité parentale de l'inscription de son (ses) enfant(s) aux activités (loi 2002-305 du 4/3/02 du Code État-civil).

Date

Signature(s) du(des) parent(s) obligatoire(s)

FICHE ENFANT 1 fiche par enfant

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Page 2/2

Nom Prénom

N° Dossier :

Etablissement Scolaire :

Classe :

AUTRES RENSEIGNEMENTS à compléter :

Spécificité du régime alimentaire : ☐ **Sans viande**

Mon enfant en élémentaire est **autorisé(e) à rentrer seul(e)** :

- Accueil du soir 1h (17h30) ☐ Oui ☐ **Non**

- Accueil du soir 2h (18h30) ☐ Oui ☐ **Non**

- Mercredi ☐ Oui ☐ **Non**

- Vacances ☐ Oui ☐ **Non**

Si oui, : merci de confirmer l'heure de départ auprès de la Direction du centre le mercredi et/ou au début de chaque période de vacances

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES

☐ **Ouverture des droits annuelle** -> Planning vierge à cocher par les parents à partir de votre compte Portail Famille pour l'année scolaire. Modifications possibles (absences / présences) au plus tard le **mercredi 12h00** (midi) pour les semaines suivantes selon les places disponibles.

☐ **Ouverture des droits occasionnelle** -> 1 par semaine et par activité selon les places disponibles. Sur demande écrite au plus tard le **mercredi 12h00** (midi) pour la semaine suivante.

☐ **ACCUEIL DU MATIN** (7h30-8h20)

☐ **PAUSE MERIDIENNE** (12h-14h)

☐ **ACCUEIL DU SOIR** (Possibilité pour 1h00 de 16h30 à 17h30 ou 2h00 de 16h30 à 18h30)

☐ **MERCREDI LOISIRS** : ☐ **3/5 ans** ☐ **6/9 ans** ☐ **10/12 ans (CLIC)**

½ journée 7h30/14h00 ou journée 7h30/18h30 => enfants en primaire

Accueil de 7h30 à 09h00 / Départ de 13h30 à 14h00 ou de 17h00 à 18h30

½ journée 12h30/18h30 => collégiens uniquement

Accueil de 12h30 à 12h50 / Départ de 17h00 à 18h30

Planning à cocher par les parents à partir de votre compte Portail Famille pour l'année scolaire.

Modifications possibles (absences / présences) au plus tard le **mercredi 12h00** (midi) pour les semaines suivantes selon les places disponibles.

☐ **VACANCES SCOLAIRES** ☐ **3/5 ans** ☐ **6/9 ans** ☐ **10/12 ans (CLIC)**

Journée de 08h00 à 18h00 - Accueil de 8h00 à 10h00 / Départ de 17h00 à 18h00

Planning à cocher par les parents à partir de votre compte Portail Famille pendant les dates de début et fin d'inscription pour chaque période de vacances scolaires.

Vous trouverez les dates de début et de fin d'inscription sur la page d'accueil du Portail Famille, par période de vacances scolaires.

Les lieux d'accueils seront connus le 1^{er} jour des inscriptions.

D'autres activités sont proposées pour les jeunes de 11 à 17 ans et pour les familles

(Ludothèque, Ateliers Adultes, Ateliers Parents/Enfants, Séjour, Sortie, Point "jeunes"). Vous pouvez vous renseigner au service Accueil Administration de la Maison des Habitants Michel COLUCCI au 04.74.27.83.61.

Le parent signataire du présent règlement atteste, s'il est dans le cas de divorce ou de séparation, informer lui-même l'autre parent bénéficiant de l'autorité parentale de l'inscription de son (ses) enfant(s) aux activités (loi 2002-305 du 4/3/02 du Code État-civil).

Date :

Signature(s) du(des) parent(s) obligatoire(s)